VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 11/11/2012 23:08

j'ai un frère de 17 ans nos parents sont divorcés depuis 15 ans .a l'époque ou l'on a su qu'il fumer il vivait chez mon père il l'à appris par sont lycée ou il s'est fait prendre .mon père aimant plutôt les méthodes fortes lui a tout suprimer , il n'avait plus le droit de rien faire a par manger dormir aller bosser et aller a l'ecole(il fait un cap maçonnerie)!! mon frere s'est braquer et a demander a aller vivre chez ma mère ; mon père ne sachant plus quoi faire la envoyer chez ma mère !! ma mère qui aime plutôt les méthodes douce ,la envoyer voir un psy au'il na vu qu'une seule fois ... aujourd'hui il vit toujours chez ma mère , et fume très régulierement ayant un salaire tout les mois et allant au lycée 2 fois par semaine il peut sans procurer sans problème !! il doit passer sont cap en fin d'année mais ses résultats scolaire on vite chuté ; il est en train de passer sont permis et prend des leçon de conduite !! j'ai l'impression d'être la seule a m'inquièter car quand j'en parle a mère elle me dit que sa va elle gère mais qu'il faut surtout pas que j'en parle a mon père !! trop inquiète pour l'écouter j'en est parler a mon père et ma répondu qu'il ne pouvait rien faire sans s'attirer les foudre de mon frère et de ma mère !! je voudrai l'aider mais je ne sais pas comment m'y prendre !!!!

Mise en ligne le 12/11/2012

Bonjour,

Une manière de tenter d'aider votre frère pourrait consister à reprendre des discussions avec lui concernant ses consommations de cannabis. Il serait intéressant effectivement qu'il puisse vous en dire d'avantage sur ses habitudes de consommation en terme de fréquence, de quantité, de contexte, mais aussi et surtout sur les raisons pour lesquelles il fume.

Ces discussions vous permettraient peut-être l'un et l'autre de mieux comprendre ce qu'éventuellement le cannabis pourrait masquer d'une problématique plus intérieure. Tous les consommateurs ne fument pas forcément parce qu'ils vont mal mais quand c'est le cas, il semble important de finalement repérer le fond du problème pour mieux le prendre en charge.

Si votre frère s'avérait être en difficulté et souhaitait être aidé, il aurait la possibilité de bénéficier d'une prise en charge confidentielle et gratuite dans un lieu de consultation dédié aux jeunes consommateurs. Lui donner cette information est aussi une manière de l'aider, peut-être n'aura-t-il pas immédiatement l'envie de s'y rendre mais il saura où aller si à un moment il ressent le besoin ne serait-ce que de faire un point sur ses consommations. Vous trouverez les coordonnées complètes de cette consultation ci-dessous.

Si vous souhaitez prendre le temps de discuter d'avantage de cette situation qui semble beaucoup vous préoccuper, vous pouvez nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CEID ADDICTIONS- ANTENNE DE SARLAT

6 rue du 26 juin 1944
24200 SARLAT LA CANEDA

Tél : 05 53 28 92 34
Site web : www.ceid-addiction.com
Accueil du public : Lundi : 9h-13h /14h-16h, Mardi : 9h12h / 13h-19h, Mercredi : fermé, Jeudi et vendredi : 8h30-13h /14h-16h
Consultat° jeunes consommateurs : Aux mêmes horaires.

Voir la fiche détaillée